

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HASNAA » en abrégé « SCI HASNAA »

Siège ABIDJAN MARCORY ZONE 4C-LOT 440, Lot 440, Ilot N/A

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 04/01/2024 reçus par Me OUATTARA LAHLOU AMINATA , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 04/01/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HASNAA » en abrégé « SCI HASNAA »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger :

Acquisition de biens immobiliers, constructions, locations ;
Vente ;

Et Généralement toutes opérations quelconques immobilières, ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 50,000,000 F CFA divisé en (5000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 5000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN MARCORY ZONE 4C-LOT 440, Lot 440, Ilot N/A

Dirigeant(s) M FAWAZ SAMI (ADMINISTRATEUR), M Haidar MOHAMAD (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00016 du 22/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03858/GTCA/RC/2024 du 22/01/2024

